

REPUBLIQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
de Haute GaronneARRONDISSEMENT
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

N°2026-04-01

Objet : Rapport d'activité 2025

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six et le vingt et un septembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 14h30, à la Mairie de Léguevin 52 Avenue de Gascogne (31490) sous la Présidence du Etienne CARDEILHAC-PUGENS.
En exercice	44	
Présents	30	
Ayant donné procuration	2	
Ayant pris part au vote	29	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires</u> : olivier AUTHIE, Robert BATIGNE, Philippe BATTISTON, Martine CALLEJA, Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Jean-Michel DALLARD, Claudine DANEZAN, Pascal DARAM, Sophie DUHAMEL, Etienne GASQUET, Bertrand GELI, Melker GHROUS, Jean-Philippe LE PAGE, Patricia MARROCQ, Franck MAUREL Serge MOULET, Patrick NINARD, Muriel PINAUD, Jean-Louis REMY, Louis ROSELLO, Sandrine SIGAL et Rachel TRILHE. <u>Délégués Suppléants siégeant avec voix délibérative</u> : Didier CARTIE, Philippe DEDIEU, Fabrice MARTINEZ, Pascale MESBAH-LOURDE, Thaddée PATTYN. <u>Délégués Suppléants siégeant sans voix délibérative</u> : Françoise BURBAIL, Quentin DUROS, Frédéric PAQUIN.	
Ayant donné mandat :	Stéphanie FERE procuration à Jean-Louis REMY Pierre-Alain ROUQUAYROL procuration à Etienne GASQUET	
Date de la convocation :	Lundi 14 septembre 2026 et affichée le même jour.	
Secrétaire de séance :	Sandrine SIGAL	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-39,

Vu le rapport adressé aux membres de l'Assemblée Délibérante,

Vu le projet de rapport général d'activité 2025 du SMAGV-MANEO porté à la connaissance de l'Assemblée Délibérante et disponible sur le site <http://maneo-occitanie.fr/> ou directement au siège du Syndicat Mixte sis 137 avenue de Toulouse ZA de Bogues 31750 Escalquens,

Considérant que le rapport sus visé a pour objet de dresser le bilan d'activité du SMAGV MANEO en région Occitanie pour l'année 2025 et d'apporter une information claire à l'ensemble des Conseillers Communautaires des EPCI membres, ainsi qu'aux institutions, que le rapport pourra également être utilisé pour présenter l'activité du Syndicat Mixte à des partenaires ou à des acteurs locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

2026-04-01

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Occitanie MANEO pour l'exercice 2025, ci-annexé,
- **ARTICLE 2 : INVITE** chaque Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres à présenter à son Conseil Communautaire le rapport qui lui sera notifié.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président du SMAGV-MANEO

Etienne CARDEILHAC-PUGENS



La Secrétaire de séance

Sandrine SIGAL



ADOPTÉ : **à l'unanimité des membres présents**
à voix pour
à voix contre
à abstention(s)

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le
- Déposé à la Préfecture le :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.